

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 FEVRIER 2024 à 20h30**

Etaient présents :

MM., Guillaume DUVAL, Ronan LAIGNEL, Yves MOREAUX, Olivier PAZ (Maire, Président de la séance), Pascal ROUZIN, M. Yves SAVEY, M. Julien MORCEL et,
Mmes Catherine CLAUDEL, Sylvie DUPONT, Clémence GOARIN, Catherine MARION, Christiane PALAIN et Francine LELIEVRE
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Christophe BLANCHET a donné pouvoir à Mme Francine LELIEVRE
Mme Marilyn BIOCHE a donné pouvoir à Mme Catherine CLAUDEL

Absents excusés : Mme Delphine MEON, M. Elie LEMARCHAND

Secrétaire de séance : M. Yves SAVEY

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 janvier 2024.

Sans observation ni réserve de la part des Conseillers municipaux, le procès-verbal proposé est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire prises par délégation

- Monsieur le Maire donne lecture des dernières DIA signées dont la liste est ci-dessous :

Numéro	Situation du bien	Parcelle	Nature du bien	Prix de vente	Date de signature	Signataire
2024-03	11, rue du Colonel Otway	AO 120	maison	497 500 €	04/01/2024	O. PAZ
2024-04	34 Bis avenue du Havre	AR 68	maison	591 000 €	12/01/2024	O. PAZ
2024-05	88, le clos des dunes	AE 48	Chalet	243 000 €	25/01/2024	O. PAZ
2024-06	39, boulevard Kennedy	AA 269	maison	319 000 €	01/02/2024	O. PAZ
2024-07	avenue de Lisieux	AR 487	terrain	162 000 €	01/02/2024	O. PAZ
2024-08	1, avenue Houdart	AA 158	restaurant	175 000 €	15/02/2024	O. PAZ
2024-09	5, chemin de la baie	G 85	maison	292 500€	16/02/2024	O. PAZ

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que les lots pour la rénovation du bâtiment gendarmerie ont été attribués comme suit :

Lot n°1 Echafaudage attribué à l'entreprise François Echafaudage pour un montant de 19 882.42 €

Lot n°2 Maçonnerie attribué à l'entreprise VISA BTP pour un montant de 75 812.20 €

Lot n°3 peintures isolation par l'extérieure attribué à l'entreprise MORIN pour un montant de 119 142.26 €

Lot n°4 Plâtrerie/ isolation des combes attribué à l'entreprise BATILEC pour un montant de 20 467 €

Lot n°5 Etanchéité liquide sur coursive, pas d'offre

Lot n°6 Menuiserie EXT PVC attribué à l'entreprise Patrice BRILLANT pour un montant de 36 937 €

Lot n°7 Menuiserie EXT ALU attribué à l'entreprise Patrice BRILLANT pour un montant de 17 735 €

Lot n°8 Menuiserie ext bois attribué à l'entreprise Menuiserie Marquet pour un montant de 8160.59 €

Lot n°9 charpentes bois, pas d'offre

Lot n°10 couverture attribué à l'entreprise UTB pour un montant de 14746.70 €

Lot n°11 Plomberie Chauffage ECS attribué à l'entreprise LEROUX pour un montant de 31 452.52 €

Lot n°12 Electricité attribué à l'entreprise DALIGAULT pour un montant de 24 661.08 €

- Monsieur le maire informe le conseil municipal que la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école primaire et de l'extension du préau a été confiée au groupement réunissant les sociétés « Faire le Mur SAS d'architecture » et la SARL Arch'Univers pour un montant de 62 163.84 €.

Autres informations sur la future gendarmerie

Les premiers gendarmes arriveront la 1^{ère} semaine de juillet.

Messieurs PAZ, SAVEY, et ROUZIN ont visité la gendarmerie de Thury-Harcourt. Cette visite a été très instructive pour appréhender l'agencement du futur bâtiment.

Comme l'a rappelé Monsieur PAZ, plusieurs terrains sont disponibles pour accueillir la nouvelle gendarmerie.

Lors de la prochaine réunion de Conseil, ce terrain sera choisi.

Les délais de réalisation seront longs. Il faudra compter une bonne année pour la réalisation du projet, 6 mois pour les appels d'offres, 18 mois de construction. Le nouveau bâtiment sera livré courant de l'été 2028.

Autorisation de demande de subvention et de labellisation pour le 80^{ème} anniversaire du débarquement

Tous les élus ont reçu le dossier élaboré par Madame Catherine DUBOURG. Ces cérémonies seront orientées vers le souvenir, les vétérans n'étant plus présents. Le symbole qui sera retenu est le coquelicot.

Les principales actions seront,

La mise en place de 5 portraits de vétérans emblématiques sur le château d'eau

La mise en place de plaques nominatives des 700 héros parachutés et de 700 coquelicots par les habitants

L'installation de panneaux géants représentant un Dakota C47 larguant des centaines de coquelicots

La production de spectacles aériens mobiles

L'organisation de conférences

Le tirage d'un feu d'artifice.

Le budget global est estimé à 63 200€ TTC et pourrait faire l'objet d'une labellisation et de cofinancements

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la labellisation des événements « 80ème anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie » auprès de la Région Normandie et de l'Etat afin de faire recenser les projets de la commune et figurer sur le site dédié au 80^{ème}.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions aux taux maximums auprès des co-financeurs (Conseils régional, départemental, comité du Débarquement, etc)

Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'organisation matérielle et administratives des événements.

Un week-end citoyen aura lieu le 25 mai pour l'installation des coquelicots.

Participation de la commune au financement des leçons de natation des élèves de l'école Communale.

Monsieur Pascal ROUZIN indique que, comme les années précédentes et cela depuis de très nombreuses années, la Commune participe financièrement à l'apprentissage de la natation pour les enfants de la Commune scolarisés en grande section de maternelle, au cours préparatoire et au cours élémentaire 1^{ère} année.

Le conseil décide de reconduire la participation de la Commune à hauteur de 50% du coût des cartes de 12 séances aux cours individuels ou collectifs pris au bassin d'apprentissage de la natation, boulevard Wattier à Merville-Franceville.

L'inauguration du centre aquatique aura lieu le 9 juillet.

Modification des tarifs communaux :

Monsieur Pascal ROUZIN explique que les tarifs communaux doivent être modifiés de la façon suivante :
Une rectification d'une erreur matérielle sur le tarif d'occupation du domaine public pour la réalisation de travaux par des entreprises : de 2€ par jour à 2€ par semaine
Le conseil municipal approuve cette modification de tarif.

Une autre modification est aussi rendue nécessaire et nécessite une modification des règlements scolaires.

Après concertation avec les parents d'élèves, il ressort que les modalités de facturation ne sont plus adaptées. Il est proposé de facturer la garderie scolaire à compter de 16h45 et non 16h30 afin de permettre aux clubs sportifs de venir récupérer les enfants pour leurs activités.

Par ailleurs, il est parfois complexe d'obtenir le certificat médical actuellement exigé pour annuler la facturation en cas d'absence. Les parents qui gardent l'enfant malade à la maison ne vont pas forcément chez le médecin pour une pathologie légère. De plus, le médecin est en droit de ne pas faire de certificat médical si la maladie n'est pas contagieuse.

Pour justifier d'une absence pour maladie et annuler une réservation de repas, il est proposé de demander aux parents de fournir une attestation sur l'honneur indiquant que l'enfant était souffrant le jour en question et de ne facturer qu'un euro dans la mesure où le repas a fait l'objet d'une réservation.

Un débat s'engage entre Monsieur Pascal ROUZIN et Monsieur Ronan LAIGNEL qui défend ce principe de modification.

Monsieur ROUZIN s'inquiète des abus qui pourraient en découler. Il rappelle que le gaspillage alimentaire est un problème et que les absences répétées des enfants pourtant déjà inscrits à la cantine occasionnent un surplus de travail important aussi au service facturation.

Monsieur le Maire propose que l'on fasse une évaluation de la situation en décembre en mettant en place ce nouveau système pour deux trimestres. C'est l'occasion de proposer aux parents d'agir en responsabilité et d'évaluer en fin d'année.

La modification du tarif est mise au vote. Le conseil municipal approuve (14 voix pour, 1 voix contre)

Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Pascal ROUZIN explique que l'organe délibérant de la collectivité peut déterminer le montant d'une prime aux salariés, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers. Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Monsieur Pascal ROUZIN rappelle l'avis du Comité Social territorial en date du 08/02/2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'acter le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150€

Cette prime sera versée en une fois avant le 30 juin 2024.

Détermination des ratios d'avancement de grade :

Il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Pascal ROUZIN propose donc au conseil municipal de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade :

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de fixer le ratio promus / promouvables de la façon suivante :

CATEGORIE : C		
Filières	GRADES D'AVANCEMENT	RATIOS
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
	Agent de maîtrise principal	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100%
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100%
CATEGORIE : B		
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100%
	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100%
ANIMATION	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100%
	Animateur principal 1 ^{ère} classe	100%
CATEGORIE : A		
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	100%

Création d'emplois saisonniers

Monsieur Pascal ROUZIN explique qu'il convient de créer l'ensemble des postes saisonniers qui seront nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux :

Le conseil municipal décide de créer les emplois saisonniers suivants :

Service	Type et nombre de contrat	Durée des contrats
Surveillance de la plage	15 emplois à temps complet	- 1 emploi d'éducateur des activités physiques et sportives pour la préparation et l'organisation de la saison pour 2 mois (du 1er mars au 30 avril 2024). - 3 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives pour occuper les fonctions de chef plage et chef de poste du 24 juin au 1er septembre 2024, - 3 emplois d'opérateur qualifié des activités physiques et sportives pour occuper les fonctions d'adjoint au chef de poste du 24 juin au 1er septembre 2024 - 7 emplois d'opérateur des activités physiques et sportives pour occuper les fonctions d'équipier du 24 juin au 1er septembre 2024
Police	3 emplois à temps complet	- 1 emploi d'ATPM du 1er juin au 30 septembre 2024 - 2 emplois d'ASVP du 1er juillet au 1er septembre 2024.
Animation	2 emplois d'adjoint d'animation à temps complet	- 1 emploi d'adjoint d'animation 1er juillet au 1er septembre 2024 (corbeilles) - 1 emploi d'adjoint d'animation du 15 juin au 15 septembre 2024 (Redoute)
Technique	7 emplois d'adjoint technique à temps complet	- 2 emplois du 1er au 31 juillet 2024 (ramassage des papiers) - 2 contrats du 1er au 31 août 2024 (ramassage des papiers) - 3 contrats du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2024 (renfort espaces verts)

Ce sont au total 27 emplois saisonniers qui seront recrutés.

Information sur les indemnités des élus

C'est une obligation légale qui dispose que les communes doivent établir chaque année un état récapitulatif présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des indemnités de fonctions pour l'année 2023 comme mentionnées ci-après :

Nom Prénom	Fonction	Indemnité de fonctions Montant annuel brut
PAZ Olivier	Maire	31 556,70 €
LELIEVRE Francine	1ère adjointe	11 033,10 €
MOREAUX Yves	2e adjoint	11 033,10 €
DUPONT Sylvie	3e adjointe	11 033,10 €
ROUZIN Pascal	4e adjoint	11 033,10 €
MEON Delphine	5e adjointe	11 033,10 €
LAIGNEL Ronan	Conseiller municipal délégué	6 083,52 €
MORCEL Julien	Conseiller municipal délégué	11 033,10 €
SAVEY Yves	Conseiller municipal délégué	6 083,52 €

Rapport de présentation sur le principe de la délégation du service public communal pour la mise en fourrière et le gardiennage des véhicules automobiles

Monsieur Yves SAVEY présente les différents modes de gestion de la fourrière et du gardiennage des véhicules automobiles ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire.

Compte tenu des attentes et des contraintes de la commune, la solution d'une convention de délégation de service public, sous la forme d'une concession paraît la plus adaptée pour préserver au mieux les intérêts de la collectivité et des usagers.

Le conseil municipal valide cette option en approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la fourrière et du gardiennage automobile ainsi les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire qui seront les suivantes :

L'enlèvement des les limites territoriales de Merville-Franceville Plage, des véhicules en infraction au Code de la Route que lui désignera l'agent de police municipal ou occupant cette fonction dûment habilité (voitures en stationnement illicite selon les termes du Code de la Route, voitures épaves ou en d'épavisation)

Le transport des véhicules en stationnement gênant

Le gardiennage 24 h/24 desdits véhicules parkés dans l'enceinte des espaces précités

La restitution en l'état des véhicules à leurs propriétaires sur présentation par ceux-ci de la décision de main levée de l'agent de police municipal

Les véhicules destinés à être détruits seront pris en charge par une société spécialisée dans ce type de prestations et agréée par les services préfectoraux

Sur le plan administratif, le délégataire devra

Souscrire tous les contrats d'assurances nécessaires

Prendre toutes les dispositions pour le recouvrement des créances des usagers

Mettre en permanence à la disposition de la commune toutes les informations souhaitées

Obtenir de la CNIL les agréments nécessaires

Monsieur SAVEY précise que la délégation de service public prendra effet à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 mai 2028.

Présentation du bilan d'activité de la DSP espace kite et sports de glisse

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUZIN, Maire-adjoint en charge des DSP pour qu'il présente le rapport d'activité de la société titulaire de la délégation de service public de l'espace kite surf et sports de glisse.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le contrat de délégation du service public pour l'exploitation de l'espace kite surf et sports de glisse,

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité présenté.

Présentation du bilan d'activité de la DSP du minigolf et du bassin d'apprentissage de la natation

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUZIN, Maire-adjoint en charge des DSP pour qu'il présente le rapport d'activité de la société titulaire de la délégation de service public du minigolf et du bassin d'apprentissage de la natation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le contrat de délégation du service public pour l'exploitation et la gestion du minigolf et du bassin d'apprentissage de la natation ;

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité présenté.

Présentation du bilan d'activité de la DSP académie de tennis

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUZIN, Maire-adjoint en charge des DSP pour qu'il présente le rapport d'activité de la société titulaire de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des courts de tennis.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le contrat de délégation du service public pour l'exploitation et la gestion des courts de tennis ;

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité présenté.

Présentation du bilan d'activité de la DSP marché

Monsieur le Maire donne la parole à M. ROUZIN, Maire-adjoint en charge des DSP pour qu'il présente le rapport d'activité de la société titulaire de la délégation de service public du marché d'approvisionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le contrat de délégation du service public pour la gestion du marché d'approvisionnement ;
Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité présenté.

Renouvellement du collège des élus au CCAS

A la suite de la démission de Madame Delphine MEON reçue le 12 février 2024, il convient de procéder à son remplacement.

Une seule liste de quatre noms avait été présentée lors de l'élection des administrateurs du CCAS le 29 mai 2020, il convient donc de procéder au renouvellement intégral des administrateurs élus du CCAS pour la durée du mandat restante.

Le conseil municipal propose de procéder à la désignation des membres du CCAS comme suit,
Membres élues : Mesdames Marilyn BIOCHE, Catherine CLAUDEL et Christiane PALAIN. Pour rappel les membres de la société civile sont les suivants : Mesdames Isabelle HAGRON, Bernadette LEMOINE, Josseline QUINTAINE et Chantal ROBNARD.

Versement d'une subvention au CCAS

Monsieur le Maire demande à Mme LELIEVRE, Maire-Adjointe chargée des affaires sociales et de solidarité de présenter la demande de subvention sollicitée par le C.C.A.S.

Le conseil décide d'allouer une subvention de fonctionnement pour un montant de 37 000 €. La dépense est inscrite au compte 657362.

Versement des subventions aux associations

Madame Francine LELIEVRE présente les demandes de subventions sollicitées par les associations.

SUBVENTIONS 2024		
Association	Avis de la commission	Projet
A la Mémoire des combattants de la Brigade Piron	1 500 €	Réalisation et aménagement espace mémorial à Auberville ; Coût du projet : 122 000 €
Amis Marais de la Dives	100 €	Etude, préservation, valorisation des marais de la Dives
Anciens Combattants	300 €	Fleurissement des tombes, participation aux cérémonies
APAEI	150 €	Apporter une réponse aux personnes handicapées mentales et soutien aux familles. Participation au congrès
APE Collège A. KASTLER	500 €	Subventionner les voyages scolaires
APE Maternelles Elémentaires	1 000 €	Investissement pour des équipements pour l'organisation de manifestations
Badminton	1 500 €	Les adhérents augmentent, prévision de volants importante
Basket	2 000 €	Investir dans du matériel de projection vidéo pour travailler les points faibles
Bouchons du cœur	300 €	Revalorisation des déchets, conditionnement bigbags, standardiser les réceptacles
CFA	- €	
CIFAC	- €	
Club de Modélisme	500 €	Amélioration de la piste, balisage, achat de moquette
Club de Voile et Pagaie	11 000 €	Poursuivre le renouvellement de la flotte, développer l'activité wingfoil
Côte Fleurie Propre	300 €	Fourniture de pinces artisanales pour bénévoles
Ecole des chiens guides aveugles		Lecordier Julien en attente d'informations complémentaires de l'association
Ecole du Chat	1 200 €	Protection, hébergement, défense de la vie des animaux
Lycée Professionnel maritime		
Plage, Soleil, Naturisme	500 €	Développer et faire connaître la vie naturiste, défendre l'activité comme une activité de bien-être. Renforcer et améliorer la signalétique avec de nouveaux panneaux
Pompiers Mission humanitaire	- €	Mener à bien les missions
Prévention routière	100 €	Sensibilisation dans les écoles
Promenades musicale	1 500 €	Spectacle en lien avec l'animation
SNSM	850 €	Former les bénévoles, entretenir la vedette, mener un projet local
Collège A Kastler	2 500 €	UNSS
Collège A Kastler	2 500 €	Transport
Jumelage Herindorf	1 500 €	N'a pas été versé en 2023
CFA 3 IFA	100 €	Apprentissage
UNICEF	- €	Catastrophe en Libye
Fondation de France M	- €	Séisme au Maroc

Mémorial 3 E	- €	Musique à la Batterie
Le Raid Tolkien	13 087 €	Subvention départementale versée à tort à la commune, à reverser à l'association
MFR Pointel		
Total	42 987 €	
Enveloppe Arrondie à	50 000 €	

Le conseil municipal décide d'allouer ces subventions et d'inscrire la dépense soit 50 000 € au compte 65748.

Organisation du rythme scolaire des deux écoles

Monsieur Ronan LAIGNEL en charge de la vie scolaire rappelle que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise les écoles communales à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il précise que ce décret permettait au Directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la Commune et des conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

La dérogation ainsi prévue arrive à échéance cette année.

Les enseignants et les parents d'élèves sont favorables à cette demande de dérogation. Le Conseil Municipal décide donc de demander le maintien de la semaine de 4 jours dans les écoles de la commune.

Acquisition de parcelles pour l'aménagement d'une piste cyclable et l'extension du cimetière

Monsieur le Maire indique que la parcelle N°AO 238 permettant de prolonger la piste cyclable de l'avenue de Lavergne vers les Hauts du Colombier a fait l'objet d'une négociation foncière. Le prix est fixé à 5€/m² pour une surface de 4a 72ca soit 2 360€ hors frais de notaire.

Dans le prolongement de cet échange, la possibilité d'acquérir la parcelle jouxtant le cimetière et la future piste cyclable (N°AO 236p lieudit la Garenne) a également fait l'objet d'un accord. Cette acquisition permettrait la réalisation du projet d'extension du cimetière communal. La superficie de la parcelle (en cours de bornage) est d'environ 6 000m². Le coût est évalué à 30 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente pour la parcelle N°AO238. Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente du terrain cadastré N°AO 236p sise au lieudit la Garenne et la vente définitive devant intervenir ultérieurement lorsque le nouveau document d'arpentage sera établi à un prix de 5€/m². Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer toutes pièces et actes nécessaires à l'acquisition de ces biens.

Dénomination des voies dans le cadre de l'adressage

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal d'attribuer, par délibération, un nom aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services de secours ou commerciaux, la localisation dans les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies (liste en annexe de la présente délibération)
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Recensement des voies communales		
Allée Colonel de la Giraudière	Avenue de Verdun	Chemin du Bout du Hôme
Allée de la Sapinière	Avenue de Versailles	Chemin du Grand Hôme
Allée de la Vieille Tour	Avenue de Vire	Impasse Gustave Flaubert
Allée de Sawely	Avenue des Baigneurs	Parc Résidentiel Cour Normande
Allée des Milouins	Avenue des Barges	Passage de l'Hippocampe
Allée des Peupliers*	Avenue des Belges	Place de l'Europe
Allée des Pins	Avenue des Courlis	Place de la Plage
Allée des Poètes	Avenue des Dunes	Place du 9ème Bataillon
Allée des Souchets	Avenue des Dunettes	Place du Millénaire
Allée du Lieutenant Pouget	Avenue des Pluviers	Promenade Sydney Frank Capon
Allée Raoul Follereau	Avenue du 18 Août 1944	Route d'Escanneville
Allée Robert Schuman	Avenue du Commandant Mezergues	Route de Cabourg
Avenue Alexandre de Lavergne	Avenue du Flet de Graye *	Route de Merville *
Avenue André Gide	Avenue du Général Piron	Rue Alan Jefferson
Avenue Barbey d'Aurevilly	Avenue du Havre	Rue Albert Woodcok
Avenue d'Évreux	Avenue du Mans	Rue de l'Acre Goyer
Avenue de Bayeux	Avenue du Plateau des Glières	Rue des Basses Terres *
Avenue de Brulon	Avenue Guy de Maupassant	Rue des Colverts
Avenue de Caen	Avenue Hallais	Rue des Mariniers
Avenue de Cherbourg	Avenue Houdart	Rue des Sarcelles
Avenue de Falaise	Avenue Jean Monnet	Rue des Saules
Avenue de Graye	Avenue Pierre de Fougy	Rue des Tadornes
Avenue de la Batterie de Merville	Avenue Pierre et Marie Curie	Rue du Buisson
Avenue de la Côte Fleurie	Boulevard Edouard Wattier	Rue du Clos Saint-Olivier
Avenue de la Divette	Boulevard Kennedy	Rue du Colonel Otway
Avenue de la Hogue Bucharde	Chemin de l'Église du Buisson	Rue du Major Bill Mills
Avenue de la Hogue du Moulin	Chemin de la Baie	Rue Fred Glover
Avenue de la Manche	Chemin de la Cour du Lieu de Bas	Rue Gordon Newton
Avenue de la Mer	Chemin de la Ferme du Buisson	Rue Jean Mermoz
Avenue de la Mer Prolongée	Chemin des Banques	Rue Robert Planquette
Avenue de la Mouette Rieuse	Chemin des Cailloux	Rue Stéphane Grenier
Avenue de Laval	Chemin des Cannevets	Chemin du Marais
Avenue de Lisieux	Chemin des Coteaux	Chemin du Moulin d'Eau
Avenue de Montfermeil	Chemin des Falaises	Impasse des Charmilles
Avenue de Paris	Chemin des Hogues du Marais	Impasse des Rus
Avenue de Pont-l'Evêque	Chemin des Ronférons	
Avenue de Rouen	Chemin des Salants et des Salines	

*Création de voies

